

ccd pr remplacer une personne en grave maladie

Par langlois thierry, le 25/05/2012 à 22:42

bonjour ,suite à mon dernier message pour remplacer une personne en arret de maladie ,ce n'est pas une question de salaire sachant que je fais 35 h voir plus .

Actuellement je remplace cette personne en CDD dont le terme est :

"je remplace ce salarié jusqu'au retour de celui-ci a son poste de conducteur de bus" mais je n'ai pas de date de fin dans mon contrat et que sur le terrain je remplace a tour de role mes collegues (congés,maladies,....)

pouvez vous me dire si mon patron est en porte a faux au niveau de la loi et si mon CDD ets transformable en CDI

merci d'avance

Par P.M., le 26/05/2012 à 00:14

Bonjour,

Il faudrait poursuivre le même sujet qui était déjà peu compréhensible mais cela ne s'arrange pas si vous ne faîtes pas d'effort pour qu'il ne soit...